

**Sujet:** [INTERNET] Parc éolien Saint Laurs - Beugnon-Thireuil

**De :** Luc et Marie-Liesse <letml.beaussant@gmail.com>

**Date :** Sat, 16 Feb 2019 17:26:35 +0100

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour

je vous exprime mon opposition au projet de parc éolien en objet pour les raisons suivantes :

- effets indésirables sur notre santé
- déséquilibre de la biodiversité, perturbation des élevages
- disparition des chauve-souris pourtant relativement présentes dans notre secteur
- défiguration du patrimoine paysager, d'où impact négatif sur notre ressource : le tourisme vert
- déclassement de terres agricoles en friches industrielles sans compensation de surface
- pollution du sous-sol (dalle béton demeure en grande partie après démantèlement)
- dévalorisation des biens immobiliers situés à proximité des machines
- démantèlement après usage non garanti car le locataire (l'opérateur éolien) peut disparaître juridiquement et la réserve de 50k€ sera bien insuffisante. Le responsable ICPE sera le propriétaire du sol. Pourquoi l'opérateur éolien n'achète pas le terrain ?
- constructions non écologiques (béton, acier, cuivre, terres rares etc. , pales non recyclables)
- l'énergie produite n'est pas une « énergie verte » puisque lorsqu'elles ne fonctionnent pas 60 à 70% du temps, le seul moyen de compenser leur production est de se servir de centrales thermiques (charbon ou gaz) grosses émettrices de CO<sup>2</sup>
- aberration économique : les milliards d'euros investis pourraient servir à la rénovation des bâtiments en France pour faire baisser la consommation d'énergie : habitations individuelles, immeubles collectifs, bâtiments tertiaires.

*(remarque : l'école de la Chapelle-Thireuil où vont être implantées des éoliennes par exemple est une véritable passoire thermique !)*

- la contribution aux charges de service public d'électricité (CSPE) augmentera pour nous consommateurs, car c'est nous qui payons les surcoûts liés aux obligations d'achat d'électricité des énergies

Monsieur Luc BEAUSSANT

propriétaire à Saint-Hilaire de Voust et relations familiales très proches à Faymoreau

**Sujet:** [INTERNET] Parc éolien Saint Laurs - Beugnon-Thireuil

**De :** "Vrecourt, Nicolas" <NVrecourt@nordex-online.com>

**Date :** Wed, 6 Mar 2019 10:59:32 +0000

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Classification: Confidential

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe notre courrier de soutien au projet éolien de Saint-Laurs/Beugnon-Thireuil.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information lié aux aérogénérateurs.


Kind regards | Bien cordialement | Mit freundlichen Gruessen | مع أطيب التحيات

Nicolas Vrecourt  
Head of Sales France – Lead Sales Maghreb  
Nordex Acciona Windpower

-----  
Nordex France S.A.S.  
194, avenue du Président Wilson  
93210 La Plaine Saint-Denis, France

Phone: +33 (0)1 55 93 44 65  
fax: +33 (0)1 55 93 43 40  
mobile: +33 (0)6 72 17 75 83  
email: [nvrecourt@nordex-online.com](mailto:nvrecourt@nordex-online.com)  
web: <http://www.nordex-online.com/>

N° B 439 008 004 / R.C.S de Bobigny, La Plaine-St. Denis, Anna-Katharina de Tourtier

 2018 best turbine  
3MW plus\_straight

---

**Wir schützen Ihre Daten. Nähere Informationen dazu finden Sie [hier](#) oder auf unserer Homepage unter "Datenschutzerklärung".**

**We protect your data. For further information please click [here](#) or visit the "Privacy" link on our website.**

As you are aware, messages sent by e-mail can be manipulated by third parties. For this reason our e-mail messages are generally not legally binding. This electronic message (including any attachments) contains confidential information and may be privileged or otherwise protected from disclosure. The information is intended to be for the use of the intended addressee only. Please be aware that any disclosure, copy, distribution or use of the contents of this message is prohibited. If you have received this e-mail in error please notify me immediately by

reply e-mail and delete this message and any attachments from your system.

Thank you for your cooperation.

**Courrier\_participation EP\_Saint-Laurs&La-Chapelle-Thireuil\_Nordex\_final.pdf**



**Enquête publique : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale**

**Projet de Parc Eolien de Saint-Laurs et La Chapelle Thireuil**

**Communes de Saint-Laurs et Beugnon-Thireuil (Deux-Sèvres, 79)**

**Observations et avis NORDEX FRANCE**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par ce courrier, je voudrais vous exposer notre soutien au projet de 6 éoliennes du projet de « Saint-Laurs et La Chapelle-Thireuil » situé sur les communes de Saint-Laurs et Beugnon-Thireuil, dans les Deux-Sèvres.

Récemment, la France a été la vitrine de la transition énergétique en accueillant la COP 21 et a maintenu ses objectifs de production d'électricité EnR de 23% d'ici à 2020. Nous ne pourrions atteindre cet objectif si nous ne soutenons pas la filière éolienne terrestre et les énergies renouvelables qui présentent des atouts majeurs si l'on compare aux sources d'énergie traditionnellement utilisées jusque-là. L'éolien Onshore présente de nombreux avantages parmi lesquels :

- Un coût de production qui est désormais très compétitif et qui s'avère être meilleur que les dernières générations de réacteurs nucléaires type EPR, confirmé par les derniers Appels d'Offres de l'éolien terrestre
- Une redynamisation des territoires grâce aux retombées économiques aux collectivités et les créations d'emplois liées aux phases opérationnelles de construction et de maintenance des éoliennes
- Une production d'énergie locale dont la saisonnalité correspond aux périodes de consommation des foyers (production éolienne et consommation plus fortes en hiver).

Le projet éolien de « Saint-Laurs et La Chapelle-Thireuil » développé par la société WPD s'inscrit dans ce cadre et montre la rigueur ainsi que le respect des territoires dont a fait preuve ce développeur éolien depuis de nombreuses années :

- Une prise en compte permanente des avis de chacun au travers des réunions de concertation, comités de pilotage, permanences publiques et des conseils municipaux qui a permis de générer un soutien local fort au projet
- Le profond respect de la problématique acoustique avec un éloignement minimum des éoliennes de 750m qui ont elles-mêmes été choisies au regard de leurs performances acoustiques
- Construire et maintenir ces aérogénérateurs permettront de faire travailler les entreprises de génie civil locales et de renforcer les équipes de maintenance du fournisseur de ces matériels. En conséquence, l'économie locale n'en sera que redynamisée
- La base de Service Nordex située à Boufféré (85) compte actuellement 9 techniciens en charge de la supervision et de la maintenance de 64 éoliennes situées à proximité. L'installation de 6 éoliennes supplémentaires sur le projet de « Saint-Laurs et La Chapelle-Thireuil » permettra le renforcement des équipes de maintenance avec le recrutement d'un technicien supplémentaire. Le nombre intéressant de projets dans les environs de ce projet nous rend confiant dans l'ouverture d'un futur centre de maintenance encore plus proche de « Saint-Laurs et La Chapelle-Thireuil ».

Un projet comme celui de « Saint-Laurs et La Chapelle-Thireuil » ne peut être que bénéfique et nous lui apportons notre entier soutien.

Restant disponible pour toute discussion, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

**NORDEX France S.A.S.**  
194, Avenue du Président Wilson  
93210 La Plaine Saint Denis  
Tél. : 01.55.93.43.43  
N° Identif. TVA FR 25 439 008 004

**NORDEX France SAS**  
Nicolas Vrécourt  
[nvrecourt@nordex-online.com](mailto:nvrecourt@nordex-online.com)

**NORDEX France SAS**  
194, avenue du Président Wilson – 93210 La Plaine Saint-Denis – [www.nordex-online.com](http://www.nordex-online.com)



**Sujet:** [INTERNET] Contribution FEE - Parc Éolien SAS Energie Deux-Sèvres - Projet éolien de Saint-Laurs et La Chapelle-Thireuil

**De :** Vincent VIGNON <Vincent.VIGNON@valorem-energie.com>

**Date :** Thu, 7 Mar 2019 15:16:08 +0000

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver en PJ la contribution de France Energie Eolienne à l'Enquête Publique du projet éolien visée en objet.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien à vous.



Vincent VIGNON  
France Energie Eolienne  
Délégué Régional Sud Ouest  
Mobile - 06 20 11 40 82  
[vincent.vignon@fee.asso.fr](mailto:vincent.vignon@fee.asso.fr)  
GR Sud-Ouest FEE  
213 cours Victor Hugo  
33323 BEGLÈS CEDEX  
[www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)



GRSO 20190227 Contribution FEE EP WPD SAINT LAURS LA CHAPELLE THIREUIL.pdf	<p>GRSO 20190227 Contribution</p> <p><b>Content-Description:</b> FEE EP WPD SAINT LAURS LA CHAPELLE THIREUIL.pdf</p> <p><b>Content-Type:</b> application/pdf</p> <p><b>Content-Encoding:</b> base64</p>
--	---







**FRANCE ÉNERGIE ÉOLIEN**  
**Groupe Régional Sud-Ouest**

Nouvelle Aquitaine

**Mairie de SAINT-LAURS**

**A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur**

**M. Bernard ALEXANDRE**

Projet éolien de Saint-Laurs et Beugnon-Thireuil

6 route de la Bruyère

79160 SAINT-LAURS

Objet : Enquête Publique du 18/02/2019 au 21/03/2019

Demande d'autorisation environnementale pour un Parc Éolien

SAS Energie Deux-Sèvres - Projet éolien de Saint-Laurs et La Chapelle-Thireuil

06/03/2019

Monsieur ALEXANDRE,

France Energie Eolienne (FEE) est une association loi 1901 créée en 1996 qui rassemble plus de 250 entreprises : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'étude... Les entreprises adhérentes de FEE ont construit 90% des éoliennes installées en France.

Notre association est le porte-parole des professionnels de l'éolien. Elle consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière servant d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

Nous, professionnels de l'éolien, sommes convaincus que l'énergie éolienne est une formidable opportunité pour la France, en termes énergétiques, en termes économiques et en termes industriels. La France a le deuxième potentiel éolien en Europe. La production électrique éolienne est adaptée à la consommation électrique des français : l'éolien produit plus en hiver quand la consommation est la plus forte.

L'éolien est déjà compétitif d'un point de vue tarifaire, puisqu'aujourd'hui son coût réel est situé entre 57 à 91€/MWh soit l'énergie décarbonée la moins chère à installer après l'hydraulique.

À l'échelle nationale, l'industrie éolienne c'est aujourd'hui près de 16 000 emplois, 60 000 en 2020. Le tissu industriel est constitué de nombreuses PMI et PME irriguant les territoires, essentiellement ruraux, avec bientôt également une place de leader dans l'éolien en mer.

Nous travaillons ainsi à un développement éolien à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques actuels. Notre objectif est de permettre au pays de produire un quart de son électricité grâce à l'éolien en 2030.

Dans le cadre de la tenue de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien sur le territoire des communes de Saint-Laurs et Beugnon-Thireuil,

FRANCE ENERGIE EOLIENNE

5 avenue de la république - 75011 Paris - [contact@fee.asso.fr](mailto:contact@fee.asso.fr) - [www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)

dans le département des Deux-Sèvres (79), FEE, par l'intermédiaire de sa délégation régionale, souhaite apporter son soutien à ce projet d'implantation de six éoliennes.

Par ce soutien nous souhaitons mettre en lumière les arguments démontrant la cohérence de ce projet.

En premier lieu, le projet de décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) présenté en ce début d'année 2019, a retenu les objectifs de développement suivants :

- Augmenter de plus de 50 % la capacité de production d'électricité renouvelable installée d'ici 2023 ;
- Réduire la production d'électricité d'origine nucléaire à 50% d'ici à 2035 avec la fermeture de 14 réacteurs ;
- 24 600MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer d'ici 2023, sachant que le bilan national au 30 septembre 2018 était de 14 288 MW installés.
- Plus de 34 000 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer au 31 décembre 2028.

Dans ce cadre, les objectifs élaborés et validés par la région Nouvelle-Aquitaine sur le déploiement de l'éolien au travers des SRCAE sont de 3 000 MW installés d'ici 2020, ce qui correspond à 16 % de l'objectif national.

En second lieu, le contexte éolien de la région Nouvelle-Aquitaine démontre que de nouveaux projets sont nécessaires. En effet, au 30 juin 2018, environ 940 MW étaient en exploitation, ce qui représente 31 % de l'objectif à l'horizon 2020.

La Région Nouvelle-Aquitaine est actuellement la 6ème région métropolitaine en puissance raccordée et représente environ 7 % du niveau national métropolitain (14 007 MW).

En troisième lieu, le projet éolien sur le territoire des communes de Saint-Laurs et Beugnon-Thireuil (issue de la fusion de La Chapelle-Thireuil et Le Beugnon), projet initié par le territoire et développé en lien avec ce dernier depuis des années, participera ainsi à la réalisation des objectifs Nationaux, Régionaux et Locaux en matière d'installation de centrales de production d'énergies renouvelables.

Ainsi, France Energie Éolienne apporte tout son soutien au projet éolien de Saint-Laurs et La Chapelle-Thireuil porté par la société WPD.

Vincent VIGNON  
Délégué Régional GRSO



Pièces jointes :

- « Un vent de transition » de FEE
- « L'éolien en Nouvelle-Aquitaine : un atout pour une région responsable » de FEE

Sources d'informations :

- Site internet de France Energie Eolienne : <http://fee.asso.fr/>
- Observatoire de l'éolien 2018, Bearing Point pour FEE : <https://fee.asso.fr/pub/observatoire-de-leolien-2018/>

**Sujet:** [INTERNET] Projet parc éolien de Saint Laurs  
**De :** Aurélie BOUTEILLER <bouteiller.aurelie@orange.fr>  
**Date :** Fri, 8 Mar 2019 14:28:21 +0100 (CET)  
**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaiterais apporter mon soutien au projet de parc éolien à Saint-Laurs qui a été mené avec sérieux de la part de WPD.

Un soin particulier a été apporté quant à l'impact environnemental du projet, au vue des différentes études effectuées (faune, flore, acoustique...).

Ce projet s'inscrit dans un soucis de développement durable et de transition écologique du territoire.

Cordialement

**Aurélie FONTENEAU**

[bouteiller.aurelie@orange.fr](mailto:bouteiller.aurelie@orange.fr)



**Sujet:** [INTERNET] Projet éolien de Saint-Laurs et La Chapelle-Thireuil

**De :** Yoann Payelleville <yoann.payelleville@enercon.de>

**Date :** Tue, 12 Mar 2019 15:56:02 +0000

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par le présent je tiens, en tant que Responsable du grand Ouest de la France et au nom de la société ENERCON, à souligner le grand intérêt que représente le projet éolien de Saint-Laurs et La Chapelle-Thireuil, porté par la société WPD, très grand partenaire d'ENERCON depuis plus de 20 ans.

ENERCON, société familiale fondée en 1984 en Allemagne, a implanté en 2003 un premier parc éolien en France et a installé depuis plus de 3.900 MW d'éolien sur l'hexagone. A ces installations s'associent directement 830 postes qui ont été créés dans le service, l'industrie (avec la fabrication de mât en béton dans l'Oise) et tout le suivi des projets français.

Cette année, ENERCON prévoit l'installation de plus de 200 éoliennes dont une grande partie avec la société WPD. 80 emplois sont à pourvoir sur le territoire français pour 2019 et au moins autant pour 2020.

Le projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Saint-Laurs et Beugnon-Thireuil représente la création d'emplois de techniciens au sein d'ENERCON, 1 à 2 emplois directs et non-dé-localisables. Notre base de maintenance la plus proche a été installée à Celles-sur-Belle (79) depuis 2012 et se compose déjà d'une douzaine de techniciens en charge des parcs éoliens alentours. La base de maintenance vendéenne, basée à Bournezeau, a été créée en 2009 et compte elle aussi une dizaine de techniciens. Le parc de Saint-Laurs et La Chapelle-Thireuil consisterait en 6 nouvelles éoliennes pour lesquels ces emplois de techniciens de maintenance sont assurés et non-délocalisables pour 25 ans au moins et dont le mât pourra être fabriqué en France.

Nous comptons beaucoup sur ce projet qui permet de montrer une fois de plus le sérieux de nos deux entreprises.

Je vous présente ici toute la confiance que portons à l'équipe WPD et reste à votre entière disposition si vous souhaitez nous contacter pour toute information complémentaire.

Cordialement  
Yoann Payelleville



ENERCON GmbH  
Z.I. Le Taillis  
14-E rue des Clairières  
44840 Les Sorinières  
[www.enercon.de](http://www.enercon.de)

Yoann PAYELLEVILLE  
Responsable Ventes Ouest  
Tél : +33 (0)2 28 09 36 11  
Mobile : +33 (0) 6 45 59 41 30  
Email: [yoann.payelleville@enercon.de](mailto:yoann.payelleville@enercon.de)



'Please note: In the setting of the performance of our customer relationship or, as the case may be, a related administrative procedure, we collect and process your personal data to the extent required. Under the European General Data Protection Regulation (GDPR), which has become effective on 2018-05-25, we are obliged to notify you of the data collection information mentioned in Article 13 GDPR (if applicable to you). We have therefore updated our privacy statement at [www.enercon.de/en/privacy-policy/](http://www.enercon.de/en/privacy-policy/). Please visit this page for more detailed information.'

This e-mail message together with its attachments, if any, is confidential and may contain information subject to legal privilege (e.g. attorney-client-privilege). If you are not the intended recipient or have received this e-mail in error, please inform us immediately and delete this message. Any unauthorised copying of this message (and attachments) or unauthorised distribution of the information contained herein is prohibited.

ENERCON GmbH - Sitz: Dreekamp 5, 26605 Aurich - Registergericht: Amtsgericht Aurich, HRB 411 - Geschäftsführer: Dipl.-Kfm. Hans-Dieter Kettwig, Dipl.-Kfm. (FH) Simon-Hermann Wobben

**Sujet:** [INTERNET] Enquête publique "SAS Energie Deux-Sèvres" / WPD à SAINT-LAURS et BEUGNON-THIREUIL

**De :** Michel Desplanches <michel.desplanches@gmail.com>

**Date :** Wed, 20 Mar 2019 18:26:50 +0100

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Le 20 mars 2019

A l'attention de Monsieur Bernard ALEXANDRE, Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur;

Sans être résident de votre département ni y ayant aucune attache, je tiens à participer à cette EP de manière citoyenne, en ce que le développement inconsidéré de l'industrie éolienne dans les espaces ruraux de mon pays **porte une atteinte inadmissible à ces derniers, au patrimoine légué par nos ancêtres et à la faune, en particulier volante, oiseaux et surtout chiroptères.**

Sur le début de cette EP, je m'indigne aussi de ce que des entreprises impliquées dans le projet, ou les "lobbies" pro-éoliens en tant que tels (FEE par ex) puissent être admis à y participer, puisqu'ils sont intéressés au dossier : à la rigueur on pourrait admettre qu'un salarié puisse le faire en son nom propre, comme citoyen, **mais pas comme représentant d'une entreprise ou d'un organisme de lobbying !**

### **1. RAISONS GENERALES DE MON OPPOSITION A L'EOLIEN , ET A CE PROJET PARTICULIER :**

Les raisons qui justifiaient l'éolien dans le cadre des lois, règlements et programmes internationaux, européens ou nationaux sont de deux ordres : la volonté de réduction des émissions de CO<sup>2</sup> pour lutter contre le réchauffement climatique, et la diversification des sources de production électriques, c à d la réduction de la part du nucléaire. Force est de constater que l'on a, à ce jour, fermé aucune centrale nucléaire, celle de FESSENHEIM étant liée à la mise en service de l'EPR de FLAMANVILLE. Ce serait d'ailleurs absurde de fermer des réacteurs qui peuvent encore produire en toute sécurité (sous le contrôle de l'ASN), sans émettre de CO<sup>2</sup>, et à un prix de production très faible. Pour ce qui est de l'intérêt de l'éolien et du PV en ce qui concerne les émissions, s'ils n'émettent pas en eux-mêmes, ils nécessitent des moyens en relève compte-tenu de leur intermittence, et c'est le plus souvent du thermique gaz, pour des raisons techniques : **donc ils ont failli à leur mission, selon les chiffres de RTE, l'éolien est passé de 8100 MW de puissance installée en 2013, à 15100 en 2018, soit une croissance de 85%, mais dans le même temps, pas la moindre baisse des émissions de CO<sup>2</sup>, qui restent entre 31 et 70 grammes/Kwh selon les années.** Vous pouvez aussi lire le Rapport de la Cour des Comptes sur le "Soutien aux Energies renouvelables" de mars 2018, il explique de manière approfondie les facteurs de cet échec. C'est ce qui est dit aussi l'iFRAP dans la note que je vous propose en pièce jointe, plus courte à lire.

Sur le projet spécifique de WPD à SAINT-LAURS..., ce qui est avant tout critiquable, c'est le choix de machines très hautes (180 mètres, 1/2 Tour Eiffel) et à grand diamètre de rotor, 131 à 141 mètres selon le modèle retenu. Plus une éolienne est haute et à grand diamètre de rotor, plus elle est productive, même avec des vents moyens, **mais plus elle implique des nuisances, en particulier sonores, et plus elle sera meurtrière pour la faune volante...** Ensuite il s'agit d'un projet qui est propriété d'une entreprise allemande, qui sera financé par un

prêt d' une banque sarroise, et équipé d' éoliennes allemandes ou danoises. Cela interroge sur la suite du projet, sur les responsabilités lorsque le moment du démantèlement sera venu : une évaluation de 48 000 euros /mât est fournie dans la DDAE, sur la base d' une évaluation de la FEE, **qui n' est pas un devis ! Je peux vous fournir un vrai devis datant de 2014 pour le démontage d' une éolienne accidentée dans les Ardennes, pour un montant de plus de 400 000 euros !** Et encore, l' arasement partiel du béton de fondation n' était pas prévu compte-tenu du contexte... J' attends donc que WPD fournisse un vrai devis, engageant son signataire, ou à défaut, prenne l' engagement formel de procéder à ce démantèlement en toutes circonstances, avec responsabilité de la société-mère automatique... Sur les chiffres de production annoncés, soit 60 000 Mwh/an environ, je n' ai rien à dire, ce qui m' interroge, c' est le tarif de rachat de 80,97 euros / Mwh, cela correspondrait à la signature d' un contrat avec EDF (arrêté du 13 décembre 2016). S' agissant d' un PE composé de machines de plus de 3 MW de puissance individuelle, il serait fondé à participer à un appel d' offres CRE dans le cadre de l' arrêté du 6 mai 2017 : pourquoi est-ce que ce n' est pas le cas ?

## 2. TROP DE NUISANCES POUR LES HABITANTS DU SECTEUR :

Ce PE n' est pas le premier installé ou autorisé dans ce secteur des Deux-Sèvres et de la Vendée voisine. Il faut donc considérer ici les nuisances visuelles comme s' ajoutant à une perception déjà très marquée de l' éolien, qui suscite de plus en plus de réactions négatives de la part des populations. On doit s' interroger sur de telles réactions.

Elles se comprennent d' abord par l' impact visuel, qui est d' autant plus fort que ces aérogénérateurs sont totalement démesurés par rapport aux quelques rares éléments verticaux antérieurs, qui ne sont que des pylônes HT (pas très esthétiques j' en conviens, mais plus d' éolien ce sera plus de lignes HT...) des châteaux d' eau et les clochers des églises. Si les éléments végétaux sont assez nombreux dans le bocage, leur hauteur reste très insuffisante pour camoufler les éoliennes en quoi que ce soit, il n' y a que les "artifices" habituels des photomontages pour tenter de prouver le contraire !

Parlons ensuite des impacts acoustiques : j' ai parcouru attentivement l' étude faite par "JLBI Acoustique", 9 points de mesure ont été choisis, 2 campagnes d' une douzaine de jours ont été conduites, l' une en été, et l' autre en hiver, c' est satisfaisant. Ce qui l' est peut-être moins, c' est la position de certains sonomètres, entourés de murs ou d' obstacles variés, mais j' admetts que les photos ne suffisent pas pour vérifier la régularité des positions choisies... Les vents pendant les campagnes de mesure montrent aussi une carence du secteur SE qui est présent dans les normales aérologiques du lieu... Pour les résultats, ce qui frappe pour les bruits résiduels mesurés, c' est l' ambiance calme en nocturne pour les vents faibles, plus encore en hiver qu' en été. **La modélisation éolienne a été conduite sur le seul modèle le plus majorant, donc l' ENERCON E 141 STE 4200, donc munie de serrations sur les pales.** Ce modèle étant le moins bon acoustiquement parlant, est-il judicieux de choisir celui là, sauf à privilégier son rendement énergétique. Cette modélisation met en évidence des dépassements d' émergences nombreux en nocturne, tant en été qu' en hiver, nécessitant **un plan de bridage**. Cependant, même avec les bridages prévus, des émergences nocturnes demeureront fortes, allant jusqu' à 7 dBA pour plusieurs points (2 et 7 en particulier) pour des vents faibles (jusqu' à 6 m/sec) : comme "Lamb" reste < 35 dBA, la réglementation n' impose pas de brider, **mais il y aura cependant une gêne avérée pour les riverains**. Le demandeur doit proposer des solutions pour faire face à cette insuffisance réglementaire.

On peut ensuite brièvement évoquer les infrasons, pour lesquels l' étude de l' ANSES en 2017



a au moins admis la réalité du "syndrome éolien", sans aller pour autant jusqu' à le relier clairement aux infrasons éoliens. Globalement, il y a autour de l' éolien trop de questions non résolues qui peuvent constituer de futurs scandales sanitaires en puissance, pour les gens ou encore les animaux domestiques. Pas très loin de vous, en Loire-Atlantique, vous aurez sans doute entendu parler de l' hécatombe qui a touché un troupeau de vaches laitières à proximité d' un PE. Infrasons ou courants "vagabonds" ? On ne sait, mais l' affaire est prise très au sérieux par les autorités : lisez les articles de presse en pièces jointes pour vous faire une opinion...

Bien sûr que face à tout cela et à d' autres nuisances que je n' ai pas abordées, la crainte des gens, c' est de subir sans guère de recours possible, et aussi de voir la valeur de leurs biens immobiliers s' effondrer ! Le demandeur vous affirmera le contraire, il ira chercher des études soi-disant probantes, mais je pourrais tout autant vous fournir des preuves contraires...

### **3. UN PARC EOLIEN MORTIFERE POUR LA FAUNE VOLANTE :**

L' étude écologique a été conduite par "BIOTOPE", je ne me suis attaché qu' à l' examen de ce qui a trait à la faune volante, laissant à d' autres contributeurs la flore et les milieux, les insectes et la faune terrestre. Ce que je relève, et que souligne aussi la MRAE dans son avis, c' est que la végétation du bocage est très présente, surtout que l' on a des zones humides et un réseaux dense de haies propices à offrir de nombreux gîtes aux oiseaux et chauves-souris. BIOTOPE a effectué ses inventaires durant les années 2015 ou 2016, 15 séquences ont été consacrées aux oiseaux (et non 19, on ne multiplie pas par le nombre d' intervenants !) et seulement 6 sessions pour les chauves-souris, ce qui est très insuffisant en regard des spécifications d' EUROBATS 2014 (20 séquences) ou SFPEM 2016 (12 séquences si on complète par une étude d' altitude, faite tardivement en 2017 sur mât de 10 mètres, ce qui n' est pas une vraie étude d' altitude !)

Les résultats des dénombrements et leur localisation, montrent pour les oiseaux une présence variée d' espèces, dont des nicheurs qui seront plus dérangés par les travaux et la destruction de 1 300 mètres de haies que par le fonctionnement du parc (passereaux, Bruands jaunes, Pie grièche écorcheurs, Faucon crécerelle). Cependant, des migrateurs, en particulier des rapaces, ont été recensés, et le fonctionnement de ces éoliennes à grandes pales peut avoir pour conséquences des collisions, surtout par mauvaise visibilité. **Il paraîtrait donc judicieux d' imposer à l' exploitant un arrêt des éoliennes durant les migrations par manque de visibilité, ou la mise en oeuvre d' un système détection / asservissement (DTBirds ou autre).**

Pour les chiroptères, je serai beaucoup plus sévère : les graves insuffisances de nombre de séquences laissent tout de même apparaître un nombre très important de chauves-souris et une grande variété d' espèces dont plusieurs rares : 63 000 contacts ont été dénombrés, dont 34 000 en avril (n' aurait-il pas fallu commencer les séquences en mars ?) L' étude en hauteur de 2017 montre que le groupe des Pipistrelles (Communes et de Kuhl / Nathusius) et les Barbastelles forment le gros des effectifs, et sont particulièrement sensibles à l' éolien. Une cartographie des secteurs sensibles a été dressée (n°52 page 81 EE) un tableau des distances pales / canopée est donné (n° 56 page 117 EE) qui démontre **qu' aucune des éoliennes n' est à plus de 200 mètres des boisements (cf. EUROBATS) et 5 sur 6 sont à moins de 100 mètres.** Le demandeur s' astreint donc à des mesures de bridage (MER. 07), mais avec des paramètres à minima qu' il convient de renforcer pour plus d' efficacité, faute de dénombrement en mars, étendre le bridage à ce mois, et par des vents de < 7 m/sec et non 6, des températures de > 8°C et non 10.

**Si le demandeur trouve de telles mesures trop sévères, il peut déplacer ses machines ou en réduire le nombre, la survie des chauves-souris ne se marchande pas !**

Je souligne enfin que les travaux du Professeur Kévin BARRE sur les effets répulsifs des éoliennes pour les chiroptères n' ont pas été pris en compte (thèse publiée en 2017).

Pour toutes ces raisons, je vous suggère, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, un **AVIS DEFAVORABLE** sur ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer ma plus haute considération.

Michel DESPLANCHES

EnergieSur-coutsSur-taxesObsolescenceprogrammee.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---	---

—Devis démantèlement Eolienne E10.pdf—

Devis démantèlement Eolienne E10.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
--------------------------------------	---

—Eclaireur-22 fév 2019 N°3601.pdf—

Eclaireur 22 fév 2019 N°3601.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
----------------------------------	---



# Énergie = surcoûts + surtaxes + obsolescence programmée

17 janvier 2019 • Philippe François



Le coût de l'énergie a été le déclencheur de la contestation sociale de novembre 2018. Les chiffres des budgets 2017-2018-2019, les rapports du Sénat ou de l'Assemblée nationale, et les avis de la Cour des comptes avaient montré que le système échappait à tout contrôle. Mais sans même avoir besoin d'étudier ces volumineux documents, les Français avaient perçu que le chemin pris était impraticable, même pavé de bonnes intentions.

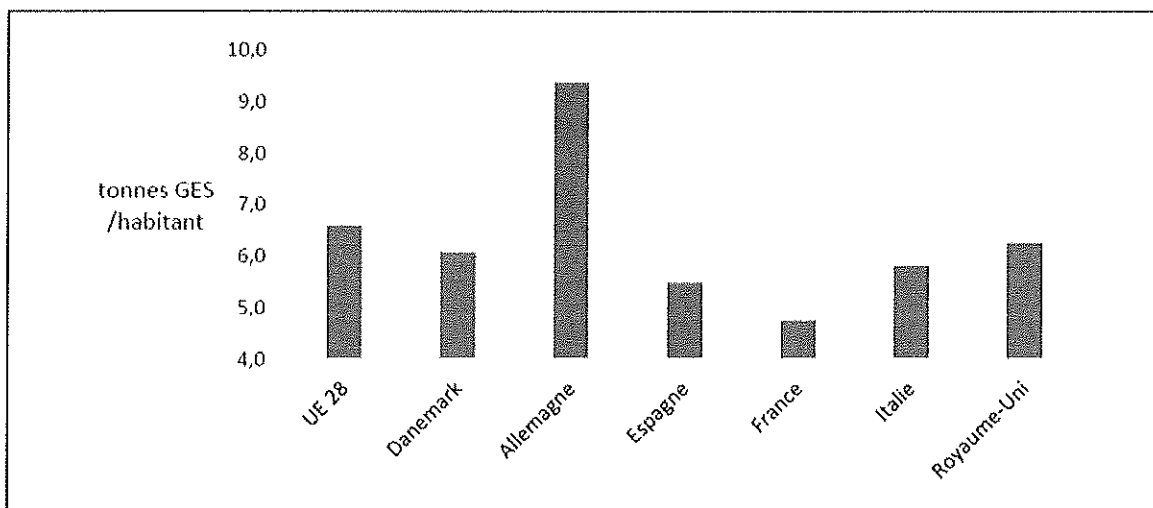
Selon l'enquête de l'INSEE de 2006, la dépense moyenne d'énergie par ménage est d'environ 2.300 euros par an, et représente 8,4% de leurs dépenses, avec 4,8% pour le logement et 3,6% pour les transports. Un taux global qui varie du simple au double suivant le lieu d'habitation : 5,7% dans le pôle urbain parisien, 11,3% dans un espace à dominante

rurale. Mais un écart qui ne varie que de 20% entre les 20% des ménages les plus pauvres et ceux des plus aisés. Le faible coût des logements dans le monde rural compense pour certains cet écart, mais le surcoût en énergie dans le monde rural explique les différences de sensibilité des ménages en fonction des lieux d'habitation. D'autant plus que ces moyennes cachent des cas plus extrêmes avec des dépenses d'énergie représentant 20% du budget de certains ménages.

## Situation écolo-énergétique de la France

L'impératif mondial de protection du climat a été acté par les gouvernements français et entériné par une majorité de la population. Chaque pays se trouvant dans une situation particulière selon ses choix passés, doit contribuer à l'effort global en fonction de ses besoins et de ses moyens.

**Graphique n° 2 : émissions de gaz à effet de serre imputables à la consommation d'énergie (2015)**



Source : Eurostat – graphique Cour des comptes

Disposant historiquement de peu de sources de combustible fossile, et ayant totalement renoncé depuis 2017 à toute recherche et extraction en métropole, la France a développé une production d'électricité hydroélectrique et nucléaire (87%) peu coûteuse et très peu émettrice de CO<sub>2</sub>. Un atout significatif pour notre pays.

## Augmentation des charges liées à l'énergie

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs plans ont abouti à augmenter les dépenses liées à l'énergie. Quel que soit leur mode de financement (prix, taxe, subvention) ou de mise en place (réglementation technique, obligation d'achat) ce sont les consommateurs et les contribuables qui les financent. Huit principales sources ont contribué aux surcoûts de l'énergie en France :

- Surcoûts de production
  - Agro carburants
  - Electricité et Gaz produits à partir de la biomasse
  - Electricité renouvelable, solaire, éolien (coûts directs)
  - Electricité renouvelable (coûts indirects)

- Taxes et subventions
  - Certificats d'économie d'énergie
  - Taxe carbone sur les carburants
  - Travaux d'isolation des bâtiments publics (neufs et anciens)
  - Travaux d'isolation des logements (neufs et anciens)
- Obsolescence programmée
  - Fermeture de centrales électriques

## Surcoûts de production

### Agro carburants

En France, les consommateurs d'agro carburants sont pénalisés, le litre d'agro carburant coûtant plus cher à produire et étant moins énergétique que l'essence ou le diesel. D'après la Cour des comptes, l'inclusion de dérivés de produits agricoles (betterave, maïs, tournesol, colza, blé) dans les carburants automobile ont coûté 600 millions d'euros par an aux automobilistes entre 2005 et 2010. Ce surcoût augmente en cas de baisse des cours du pétrole et avec le taux d'inclusion en agro carburants. Depuis 2005-2010, le prix du baril a fortement augmenté dans les années 2012-2014 avant de revenir au niveau antérieur. Le taux d'inclusion étant passé de 2,5 à 7,5% conduit à un surcoût de 1,5 milliard d'euros par an pour les consommateurs. Un coût caché qui n'apparaît pas dans le chapitre consacré à aux agro carburants du « Rapport sur le financement de la transition énergétique » (pages 34-35) publié chaque année en annexe de la loi de finances.

### Surcoût des énergies renouvelables

Le budget 2019 fournit les données suivantes :

Coût des soutiens à la production d'électricité renouvelable en 2019 (en M €)

Photovoltaïque	Eolien	Biomasse	Biogaz	Hydraulique	Géothermie	Incinération Ordures	Total
2.879	1.486	346	275	173	25	20	5.203

Ce montant total de 5,2 milliards d'euros par an va continuer à augmenter de 10% par an et est prévu à plus de 7 milliards en 2023.

L'explication de ces montants se lit dans les coûts de production fournis par la Cour des comptes de mars 2018. Les « coûts complets » prennent en compte les subventions versées aux producteurs mais aussi les coûts annexes comme ceux d'adaptation et de gestion des réseaux électriques aux énergies intermittentes, et de financement capacités de production en *stand-by*, utilisées en cas de pointe de consommation et de faible production aléatoire, éolienne et solaire. Ces coûts, estimés à un milliard d'euros par an pour chacun (réseau et capacité), n'apparaissent pas dans le Compte d'affectation spécial du budget annuel de l'Etat.

### Coût complet de production des nouvelles énergies renouvelables

Électricité	En euros par Mwh
Éolien terrestre	68 - 108
Éolien en mer posé	130 - 329
Photovoltaïque résidentiel	223-407
Photovoltaïque commercial	139 - 246
Photovoltaïque au sol	92 - 167
Solaire thermodynamique	113 - 249
Géothermie	51 - 301

*Note 1 : la quasi-totalité de ces productions étant de nature intermittente et aléatoire, leur coût doit être multiplié par un facteur tenant compte de ces deux inconvénients. Il est évalué par l'iFRAP entre 1,4 et 1,8 selon les modes de production et le pourcentage de production non modulable en fonction de la demande et des coûts.*

*Note 2 : les coûts sont indexés pendant vingt ans en fonction d'indices proches de l'évolution des salaires.*

Le prix des MWh produits en 2018 par les méthodes classiques ont évolué entre 32 et 78 € / MWh. La production nucléaire d'EDF a fourni 75% de l'électricité consommée à un coût d'environ 35-40 €uros le MWh, vendus pour partie à ses concurrents au tarif réglementaire de 42 euros.

#### Coût des soutiens à la production de gaz renouvelable en 2019 (en M €)

La méthanisation de déchets alimentaires ou agricoles, et de productions agricoles (maïs, blé) peut produire du gaz injectable dans les réseaux de gaz existants. Cette production est encore faible en France, mais est censée se développer fortement. Son coût sera de 132 millions d'€uros en 2019, doublant par rapport à 2018, quadruplant par rapport à 2017. Ce montant ne prend pas en compte les subventions directes de l'ADEME représentant jusqu'à 50% des coûts de construction des méthaniseurs.

### Coût de production des énergies renouvelables

Gaz	En euros par Mwh
Méthaniseur	50 - 140

D'après le document budgétaire 2019, le prix sur le marché à terme du gaz naturel était fin 2017 de 17 € / Mwh.

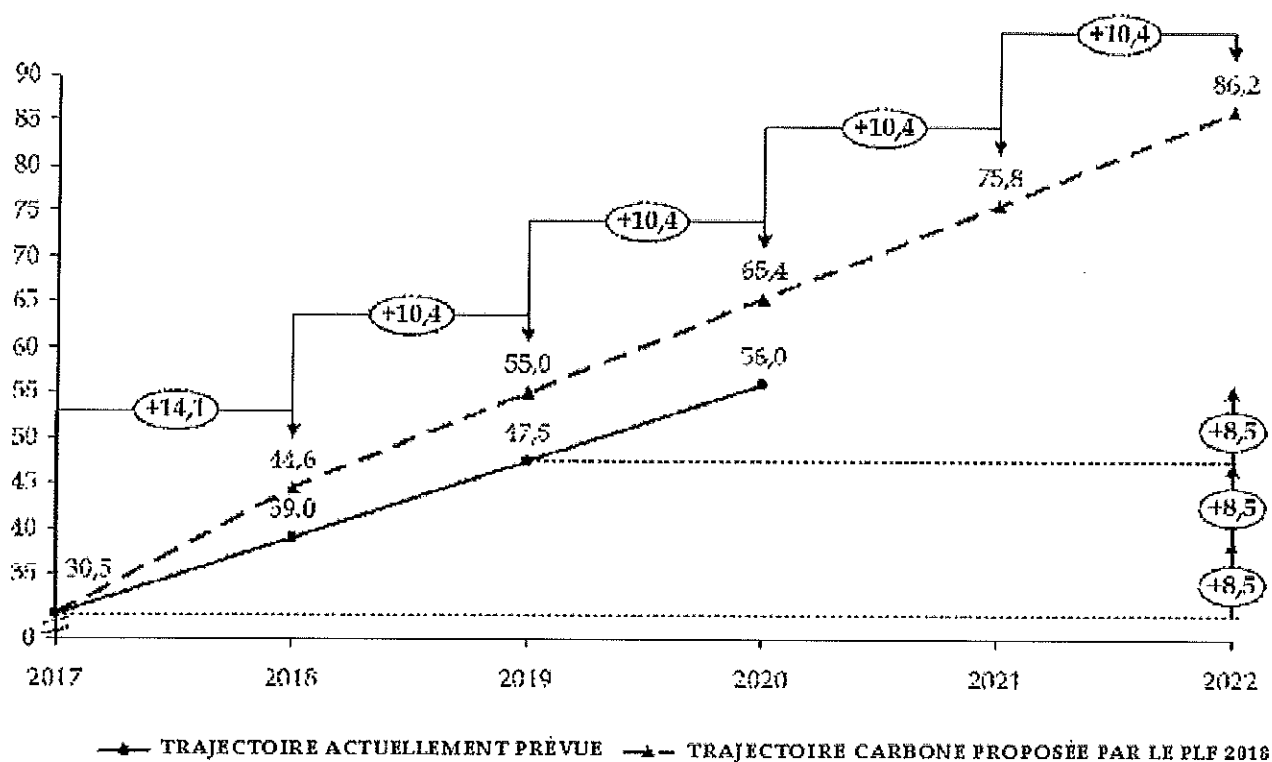
## Taxes, subventions, réglementations

### Surcoût des combustibles thermiques

Le coût des combustibles importés (pétrole, gaz et charbon) varient en fonction des marchés internationaux. Ils sont depuis longtemps très fortement taxés en France et en Europe, handicapant notre compétitivité, réduisant notre niveau de vie et mécontentant les pays producteurs qui y voient un niveau de droits de douanes hors norme. Mais cette tradition étant bien établie, les surcoûts pris en compte ici concernent uniquement les taxes supplémentaires appliquées depuis 2017.

### Trajectoire des augmentations de taxes sur les carburants (budget 2019)

(en euros par tonne de carbone)



Les taxes sur les carburants rapportaient 33 milliards d'euros à l'État, et les augmentations prévues devaient accroître ce montant de 3,5 milliards d'euros chaque année, pour atteindre 50 milliards d'euros en 2022.

### Isolation des bâtiments

Les travaux d'isolation des bâtiments existants sont souhaitables mais sont rarement économiquement rentables, ce qui explique qu'il faille des subventions massives pour décider les propriétaires privés, publics et sociaux, même très importants, à les réaliser. Pour les constructions neuves, le surcoût entraîné par les normes d'isolation actuelles (RT2012-2017) est évalué entre 10 et 20% du coût de la construction, soit une moyenne de 30.000 euros pour une maison de 200.000 euros. Un montant considérable pour les ménages comme on a pu le constater quand des modifications du PTZ ou des taux d'intérêt ont entraîné des surcoûts de 10.000 à 20.000 euros et ont constitué un fort obstacle à

l'achat. L'économie annuelle théorique étant de 500 €uros par an, cette dépense ne sera amortie qu'en 60 ans.

Les charges sur la collectivité des plans climat dans le bâtiment sont évaluées dans le budget de l'Etat 2019 sont de 13,6 milliards d'euros (tableau ci-dessous).

#### Investissements en faveur du climat par secteur de 2011 à 2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bâtiment	13,1	11,9	13,1	12,5	13,1	13,3	13,6
Transports	8,1	9,3	12,1	11,2	10,2	10,3	10,7
Industrie	2,4	2,0	1,9	1,8	1,6	1,6	1,6
Agriculture	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Production d'énergie centralisée et réseaux	5,5	6,3	4,7	5,9	6,0	6,3	5,3
Total	29,6	29,9	32,1	31,7	31,2	31,8	31,5

*Note : dans l'édition 2017 du Panorama des financements climat, l'année 2017 fait l'objet d'estimations basées sur les réalisations des premiers trimestres de l'année.*

#### Certificats d'économie d'énergie

Les Certificats d'économie d'énergie constituent des conseils et des subventions fournis par les entreprises de l'énergie (EDF, Total, Engie, Carrefour...) à leurs clients pour réduire leur consommation d'énergie. Dans une économie de marché, ces coûts sont généralement transférés aux clients. Le coût total pour l'économie française évalué en fonction des menaces de pénalités encourues par les entreprises qui ne feraient pas assez d'effort et du coût des CEE émis est de un milliard d'euros en 2019.

#### Futurs coûts de production

Les baisses régulièrement annoncées de coûts de production des nouvelles énergies renouvelables sont spectaculaires et seraient une très bonne nouvelle, mais aucun projet en France n'a encore été réalisé ou prévu sans subvention, garantie d'achat par l'État ou complément de rémunération. Le prix de vente à EDF des MWh produits par la centrale photovoltaïque de Cestas, mise en production en 2015, la plus grande centrale photovoltaïque française est de 104,5 € par MWh pendant 20 ans et indexé sur le coût du travail. Les niveaux annoncés par EDF en Arabie saoudite (21 €/MWh photovoltaïque) sont encourageants, mais la France n'est pas l'Arabie saoudite ni pour le niveau des salaires peu qualifiés, ni pour celui des terrains, ni pour celui de l'ensoleillement, ni pour les heures des pointes de consommation. Et ces coûts très bas à l'étranger soulignent l'importance de disposer en France d'une énergie la moins coûteuse possible.

En Allemagne, des réponses aux appels d'offre ont été proposées à des niveaux si bas que des doutes ont été émis sur leurs réalisations, s'agissant de lettres d'intentions, les industriels ne sont pas formellement engagés à construire ces centrales. Depuis 2018, les producteurs ne disposant plus de prix garantis doivent vendre leur production au prix du marché, puis recevoir éventuellement un complément de rémunération en cas de niveau insuffisant. Des observateurs allemands estiment qu'une très forte augmentation du prix de l'électricité en Europe, suite à la fermeture de nombreuses centrales nucléaires, à charbon et à gaz, permettrait aux producteurs de vendre leur production, sans complément de rémunération, et très au-dessus des prix annoncés en réponse à l'appel d'offre.



En France des projets comme les éoliennes marines déjà programmées et qui ne seront pas opérationnelles avant 2022 continueraient à produire massivement des MWh à plus de 150 € / MWh jusqu'en 2042. Pour les éoliennes terrestres, après une baisse brutale des prix en réponse à l'appel d'offres de mai 2018, ils ont ré-augmenté et la totalité de l'appel d'offres de septembre n'a pas été couvert. Des prix de production divisés en France par trois seraient attractifs, mais confirmeraient qu'il serait sage d'attendre que les prix baissent avant de se lancer dans un déploiement massif de technologies non compétitives.

## **Coût de l'obsolescence prématurée**

L'obligation d'achat des productions éoliennes et solaires conduit à la fermeture de centrales à gaz, fuel, charbon et nucléaire. Le cas le mieux évalué est celui de Fessenheim dont l'arrêt coûtera aux contribuables au moins 440 millions d'euros en indemnités aux actionnaires, et 200 millions d'euros de plan de ré industrialisation. De nombreux autres cas ont montré la difficulté de ces plans de ré industrialisation qui se traduisent par des dépenses somptuaires avec très peu de nouveaux emplois industriels, d'autant plus qu'il existe déjà 124 villes où le gouvernement veut soutenir l'industrie. Au total, le coût de ces mises au rebut de 2015 à 2022 de centrales à charbon, fuel, gaz et nucléaire, est évalué à 2 milliards d'euros de taxes et surcoûts. Le fait qu'une partie de ces fermetures soit souhaitable pour des raisons de pollution atmosphérique, ne doit pas faire oublier que leur coût pèse sur le niveau de vie des Français, et donc il faut limiter au maximum les autres charges.

## **Conclusion**

Les Français sont confrontés à une situation économique et sociale beaucoup plus tendue que leurs voisins : 2.200 milliards d'euros de dette publique, 40 années de déficits publics, 9% de chômage, 65 milliards d'euros de déficit de la balance commerciale, stagnation du niveau de vie par personne depuis 10 ans. La France est par contre un pays très en avance sur ses concurrents dans la lutte contre le changement climatique. Une situation méritoire et qui la dispense d'alourdir les charges qui pèsent sur ses citoyens tant que ses concurrents ne sont pas parvenus au même niveau d'émissions de CO<sub>2</sub> qu'elle. Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat à la transition énergétique, a annoncé qu'aucune taxe sur l'énergie ne serait plus appliquée sans consensus de la population. Il aurait fallu penser plus tôt que les responsables politiques sont là pour servir leurs concitoyens plutôt que pour se mettre en valeur dans les réunions internationales. Ce gel doit être vrai pour les taxes visibles (ex. sur l'essence) comme celles cachées (ex. sur l'électricité).

**Lire : L'envolée irrépressible de la TICPE (taxe carbone), 6 septembre 2018.**





**SECTEUR LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES**

Pole industriel du Malambas

BP 90344 - Hauconcourt

F-57283 MAIZIERES les METZ

T/ + 33 3 87 51 93 36

F/ + 33 3 87 51 93 40

cardem-metz@eurovia.com

**Certification ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001**

**Par AFAQ**

**Certification MASE**

**Certification QUALIBAT**

NORDEX

La plaine Saint-Denis

B.P. B 439 008 004

Bobigny

HAUCONCOURT le 06 Mars 2014

**DEVIS**

- > Notre référence : TDT14550002  
Démantèlement de l'éolienne E 10
- > Affaire suivie par : Thibault DHERET
- > Démantèlement Parc Thiérache 2  
Eolienne E 10

**Travaux de démantèlement à l'explosif de l'éolienne E 10  
avec conservation du massif béton**

Maître d'ouvrage

**NORDEX  
La plaine Saint-Denis**

**B.P. B 439  
Bobigny  
T/ 0155939424 F/ 0155939430**



## DEVIS

Devis en €

> Notre référence : TDT14550002  
Démantèlement de l'éolienne E 10

Désignation des ouvrages		Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
<b>0- Encadrement Travaux</b>					
0-1	Encadrement projet (directeur grand travaux, conducteur de travaux, QSE)	sem	7,000	2.187,50	15.312,50
0-2	Encadrement chantier in situ (chef de chantier, Ingénieur)	sem	7,000	5.625,00	39.375,00
0-3	Bureau de controle structure phase réalisation	Ft	1,000	6.437,50	6.437,50
0-4	Bureau de controle engins explosifs phase réalisation	Ft	1,000	4.500,00	4.500,00
<b>1- Ingénierie phase réalisation</b>					
1-1	Conception du système rotulé	Ft	1,000	2.687,50	2.687,50
1-2	Conception des platines de répartition	Ft	1,000	1.812,50	1.812,50
1-3	Conception des ouvrages provisoirs béton	Ft	1,000	2.437,50	2.437,50
1-4	Relevé géomètre des ouvrages conservés	U.	2,000	1.187,50	2.375,00
<b>2- Installation de chantier, préparation</b>					
2-1	Constat d'huissier avant et après travaux	U.	2,000	1.562,50	3.125,00
2-2	Sécurisation périmètre en phase de préparation	Ft	1,000	1.168,75	1.168,75
2-3	Sécurisation périmètre en phase d'abattage	Ft	1,000	6.062,50	6.062,50
2-4	Transfert base vie et matériel	U.	2,000	4.187,50	8.375,00
2-5	Mise à disposition base vie (Installation, raccordement, énergie, location....)	Ft	1,000	4.687,50	4.687,50
2-6	Réalisation de sondages sur la structure	Ft	1,000	1.562,50	1.562,50
2-7	Création des accès pour les machines	Ft	1,000	10.350,00	10.350,00
2-8	Transfert des engins et outils hydrauliques	Ft	1,000	9.900,00	9.900,00
<b>3- Fabrication en usine</b>					
3-1	Fabrication du système rotulé	U.	2,000	27.437,50	54.875,00
3-2	Fabrication des platines de répartition	U.	6,000	1.812,50	10.875,00
3-3	Fabrication du ferrailage pour les poutre-voiles béton	Ft	1,000	3.025,00	3.025,00
<b>4- Préparation de la structure en pied d'ouvrage et des abords</b>					
4-1	Création des réservations	Ft	1,000	5.262,50	5.262,50
4-2	Mise en oeuvre des systèmes rotulés	Ft	1,000	20.600,00	20.600,00
4-3	Mise en oeuvre des ouvrages béton provisoirs	Ft	1,000	10.562,50	10.562,50
4-4	Affaiblissement définitif du pied d'ouvrage	Ft	1,000	7.800,00	7.800,00

## DEVIS

Devis en €

&gt; Notre référence : TDT14550002

Démantèlement de l'éolienne E 10

Désignation des ouvrages		Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
<b>5- Mise en oeuvre des charges explosives et des protections</b>					
5-1	Fourniture et livraison des explosifs	Ft	1,000	39.375,00	39.375,00
5-2	Mise en oeuvre des explosifs	Ft	1,000	11.187,50	11.187,50
5-3	Mise en oeuvre des protections à la source	Ft	1,000	7.100,00	7.100,00
5-4	Mise en oeuvre des protections sur massif conservé	Ft	1,000	12.350,00	12.350,00
5-5	Réalisation d'essais de tir	Ft	1,000	16.600,00	16.600,00
5-6	Aménagement de l'aire de réception de l'ouvrage	Ft	1,000	14.850,00	14.850,00
<b>6- Abattage de l'ouvrage</b>					
6-1	Mise en oeuvre des lignes de tir	Ft	1,000	2.687,50	2.687,50
6-2	Sécurisation du périmètre de sécurité	Ft	1,000	7.812,50	7.812,50
<b>7- Découpe, tri et évacuation des matériaux de démolition</b>					
7-1	Découpe et calibrage des ferrailles	To	380,000	90,65	34.447,00
7-2	Tri mécanique des matériaux (DIB, ferrailles, métaux, DIS...)	To	490,000	9,38	4.596,20
7-3	Chargement en benne des matériaux de démolition	To	490,000	8,13	3.983,70
7-4	Evacuation des matériaux de démolition en camion benne	To	490,000	19,00	9.310,00
7-5	Purge des structures métalliques sur le massif béton conservé	Ft	1,000	6.187,50	6.187,50
<b>8- Traitement des matériaux de démolition</b>					
8-1	Revalorisation des matériaux ferreux	To	380,000	-187,50	-71.250,00
8-2	Revalorisation des métaux	To	55,000	-400,00	-22.000,00
8-3	Traitement des DIB	To	50,000	168,75	8.437,50
8-4	Conditionnement et traitement des DIS	Ft	1,000	4.350,00	4.350,00
<b>9- Repli des installations</b>					
9-1	Nettoyage des emprises	Ft	1,000	5.625,00	5.625,00
9-2	Remise en place et nivellement des terres sur l'emprise	Ft	1,000	9.937,50	9.937,50
9-3	Repli des installations et du matériel	Ft	1,000	6.062,50	6.062,50


## DEVIS Récapitulatif

Devis en €

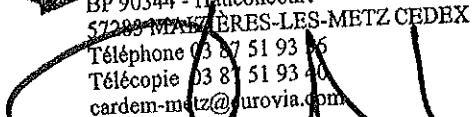
> Notre référence : TDT14550002  
Démantèlement de l'éolienne E 10

<b>0- Encadrement Travaux</b>	<b>65.625,00</b>
<b>1- Ingénierie phase réalisation</b>	<b>9.312,50</b>
<b>2- Installation de chantier, préparation</b>	<b>45.231,25</b>
<b>3- Fabrication en usine</b>	<b>68.775,00</b>
<b>4- Préparation de la structure en pied d'ouvrage et des abords</b>	<b>44.225,00</b>
<b>5- Mise en oeuvre des charges explosives et des protections</b>	<b>101.462,50</b>
<b>6- Abattage de l'ouvrage</b>	<b>10.500,00</b>
<b>7- Découpe, tri et évacuation des matériaux de démolition</b>	<b>58.524,40</b>
<b>8- Traitement des matériaux de démolition</b>	<b>-80.462,50</b>
<b>9- Repli des installations</b>	<b>21.625,00</b>
<b>Montant total H.T. en €</b>	<b>344.818,15</b>
<b>T.V.A. 20,00%</b>	<b>68.963,63</b>
<b>Montant T.T.C. en €</b>	<b>413.781,78</b>

Cette offre ne prévoit pas de travaux de désamiantage et de déplombage  
Le tri et la purge des DIS sera réalisé après abattage des structures  
Cette offre prévoit le mode opératoire défini à travers nos documents permettant la conservation du massif béton  
Réalisation des travaux conformément au planning du 03 Mars 2014  
Cette offre ne prévoit pas la protection de réseaux dans notre emprise travaux



**CARDEM**  
Pôle Industriel de Malambas  
BP 90344 - HAUONCOURT  
57299 MANSFERES-LES-METZ CEDEX  
Téléphone 03 87 51 93 46  
Télécopie 03 87 51 93 40  
cardem-metz@eurovia.com



**Blain** Une femme périt dans

Châteaubriant et sa région  
**L'Eclairieur**

M. 9922 - 1,50€ 24, Grande Rue • BP 57 • 44142 Châteaubriant Cedex • Téléphone : 02 40 81 03 18 • Fax 02 40 81 25 08  
eclairieur-chateaubriant@publiebdos.fr act.u.fr/l-eclairieur-de-chateaubriant  
ISSN 1160-4077  
Vendredi 22 février 2019 - N° 3601 1,50€

Vers un « scandale sanitaire » en Région de Nozay ?

# Des éoliennes tueuses ?



pages 4 et 5



## TÉMOIGNAGE D'AGRICULTEURS. Plus de 300 bêtes mortes depuis 2012 !

Un parc éolien de la région de Nozay semble à l'origine de multiples maux - certains très graves - chez les riverains, et d'une mortalité et infécondité anormales des animaux d'élevage. L'État vient de lancer une expertise poussée pour tenter d'y voir plus clair.

Cela fait plusieurs années que le parc éolien des Quatre seigneurs, construit en 2012 à cheval sur les communes de Nozay, Puceul, Abbaretz et Saffré, fait couler beaucoup d'encre et alimente la polémique.

Animaux d'élevage en surmortalité ou victimes de nombreux troubles du comportement, habitants également touchés par des maux de gravité diverse... Des problèmes mis sur le compte d'ondes produites par les aérogénérateurs, mais difficiles à relier scientifiquement parlant.

### Les humains touchés aussi

En mai 2016, *L'Éclair* avait rencontré un couple d'agriculteurs de Puceul, Murielle et Didier Potiron, installé à quelques centaines de mètres du parc et particulièrement touché par divers maux depuis la réalisation des éoliennes : maux de tête, troubles du sommeil, sensation permanente de grande fatigue éprouvée sur leur exploitation, et disparaissant dès qu'ils s'en éloignent pour quelques jours...

Des problèmes intervenus après ceux rencontrés par leurs vaches laitières, devenues totalement réticentes à réintégrer les bâtiments de repos et de traite dès le coulage des fondations des éoliennes : « On a observé que les vaches effectuaient moins de passage au robot de traite. La qualité du lait était en baisse aussi. On a également constaté de gros problèmes de vêlage, chez des animaux stressés », relaient

les éleveurs en 2016.

Différentes études menées par des géobiologues ont conclu que ces maux étaient probablement provoqués essentiellement par des ondes électromagnétiques issues du câble en cuivre reliant, sous terre, les huit éoliennes entre elles.

Des ondes propagées de façon particulièrement intense par l'existence de failles dans le socle rocheux sous-jacent ; failles remplies d'eau le plus souvent, qui plus est. Problème : les preuves scientifiques concrètes manquent et l'expertise menée en 2015 par le GPSE (Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole), à la demande du gouvernement, n'avait « pas mis clairement en évidence de lien de cause à effet entre les éoliennes et ces problèmes de santé animale et humaine », soulignait Didier Potiron.

### « Un trauma crânien à la suite de convulsions »

Trois ans plus tard, leur situation - et celle de nombreux autres riverains - s'est encore aggravée, sans qu'aucune solution n'ait encore été trouvée. Murielle Potiron, épileptique depuis 2006, explique : « Cela s'est sérieusement aggravé depuis la construction du parc. Depuis 2016, j'ai même



Didier Potiron avec l'une de ses vaches. Lorsqu'elles marchent, les bêtes donnent l'impression de souffrir à chaque patte posée sur le sol. Et le passage au robot de traite semble pour beaucoup synonyme d'inconfort. « Le bâtiment est construit sur un croisement de failles d'eau », explique l'éleveur. Depuis la construction des éoliennes, des courants électromagnétiques semblent parcourir ces failles et provoquer ce comportement inhabituel des animaux.

fait deux ou trois crises de convulsions particulièrement violentes, avec notamment un trauma crânien et une dent cassée suite à l'une d'elles... » Un nouveau traitement prescrit en 2018 semble avoir réduit le problème, mais la fatigue, les céphalées et l'inconfort ressentis sur leur lieu de travail, qui est aussi leur lieu de vie, est persistant.

### Des comportements anormaux

Concernant leurs bêtes, les chiffres de mortalité sont éloquent : « On est passé d'une moyenne de 10-15 bêtes mortes par an entre 2010 et 2012 à une moyenne de 50 morts par an, toutes catégories confondues (vaches, veaux, génisses...) depuis 2012 ! », indique Didier Potiron.

Soit plus de 300 bêtes décédées depuis la mise en service du parc éolien !

Photos, vidéos et démonstrations sur place à l'appui, Didier et Murielle Potiron montrent des vaches au comportement totalement inhabituel : une démarche hésitante et tremblante, comme si elles redoutaient chaque contact avec le sol, sous lequel passent de très nombreuses failles d'eau. Des pattes anormalement gonflées, des yeux exorbités, un refus de se coucher dans certaines parties des stalles... « Regardez, elles préfèrent se coucher dans la m... plutôt que sur la paille, car à cet endroit, des failles souterraines doivent provoquer des courants électromagnétiques », montre Murielle Potiron.

### Des bâtiments pourtant conformes

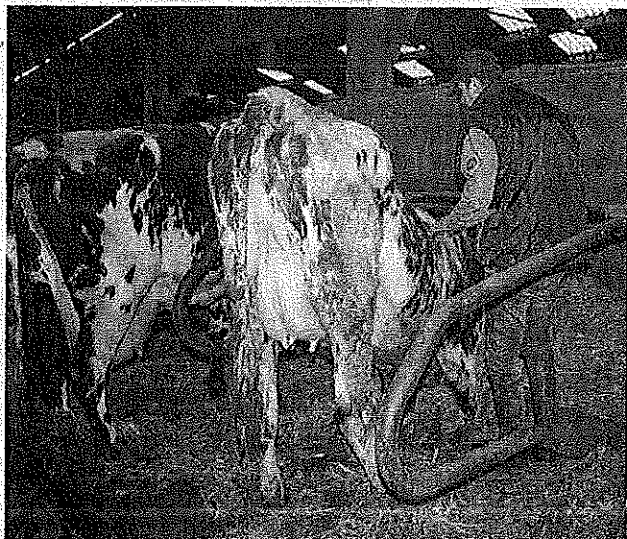
Les animaux rechignent aussi à boire l'eau de leurs abreuvoirs, sans doute pour les mêmes raisons. Les problèmes de vêlage sont toujours d'actualité aussi. Les éleveurs précisent aussi que plusieurs de leurs animaux de

compagnie, chats et chiens, sont aussi victimes régulièrement de convulsions et de désorientation.

Les diverses études déjà menées sur place, aussi bien par des experts payés par les agriculteurs que par ceux de l'exploitant du parc éolien, ont permis de prouver que ces divers problèmes ne venaient ni de la nourriture, ni de la construction ou de l'équipement des bâtiments agricoles, ni d'un quelconque virus. Aucune anomalie n'a été relevée dans la façon de travailler des agriculteurs. Et d'ailleurs, une autre éleveuse riveraine du parc connaît exactement les mêmes soucis avec ses vaches (lire p.5).

« Pour la nouvelle expertise qui vient d'être démarrée, on nous a demandé de faire certifier à nouveau la conformité électrique de nos bâtiments. Ce qui a été fait. Tout est conforme », souligne Didier Potiron.

En effet, toujours suivis et soutenus de près par le député Yves Daniel, réélu en 2017 sous l'étiquette de la majorité gouvernementale (LREM), ils ont obtenu le lancement d'une nouvelle expertise, plus poussée, dirigée par les services de l'État (lire ci-contre). Ils espèrent obtenir enfin des réponses et des solutions d'ici le mois d'avril...



À gauche : De nombreuses vaches, extrêmement stressées, refusent de quitter leurs logettes pour passer au robot de traite. À droite : Chez beaucoup aussi, l'éleveur constate « des pattes anormalement gonflées ».

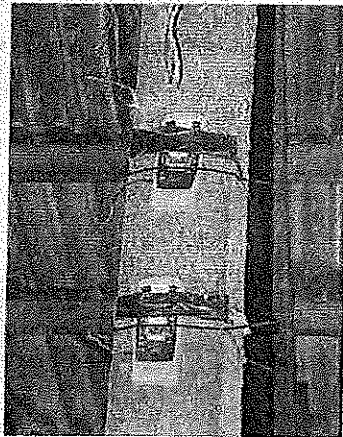


en région de Nozay ?

## En quoi consiste la nouvelle expertise ?

Pour la nouvelle expertise menée par la Préfecture, des appareils de mesure et des caméras ont été installés dans les bâtiments des deux exploitations agricoles concernées par ces problèmes : celle du couple Potiron à Puceul, et celle de Céline Bouvet-Niol, à Saffré. « Les appareils de mesure électrique ont été posés par le cabinet Cetim, payé par l'exploitant du parc éolien, explique Didier Potiron. Les caméras ont été installées par l'école vétérinaire Oniris, de Nantes, à la demande de la préfecture. Elles servent à enregistrer le comportement des animaux. »

À partir du 25 février, la société responsable des éoliennes doit procéder à « 14 trous dans le sol pour couper l'équipotentialité des éoliennes : c'est-à-dire le câble de mise à la terre ». Un câble qui pourrait être à l'origine de la plupart des maux provoqués chez les animaux et les humains. « Contrairement à la plupart des parcs éoliens, où le câble souterrain est blindé, là, il s'agit d'un câble de cuivre nu. Ce qui, avec la présence des failles remplies d'eau, pourrait ex-



À gauche, les appareils de mesure électrique installés dans les exploitations agricoles pour la nouvelle expertise, qui verra la mise hors tension du parc éolien ces prochains jours, afin d'observer si cela joue effectivement sur le comportement des animaux.

pliquer pourquoi l'électricité se propage autant », poursuit l'éleveur.

Le parc éolien va ainsi être mis hors tension durant quelques jours, pendant lesquels les appareils posés dans les bâtiments d'élevage enregistreront les mesures et les comportements des bêtes, pour constater s'il y a une différence ou non, par rapport à la période d'activité des éoliennes. Pour Didier Potiron, cela fait peu de doutes : « En février

2017, il y a eu une panne de 4 jours du parc. Nous avons d'ailleurs fait venir un huis-sier pour constater sa mise hors tension. Pendant cette courte période, le troupeau s'est enfin comporté de nouveau normalement. Cela a été constaté par les chiffres du robot de traite, analysés par un expert. Et nous-mêmes, on a retrouvé le sommeil ».

Après la mise hors tension totale du parc, « les éoliennes

seront rebranchées les unes après les autres pour voir l'impact sur le comportement des animaux ».

En parallèle, Oniris a aussi pour mission « d'effectuer des analyses bactériologiques de l'eau, du lisier et du sol là où passent les failles d'eau ». La présence de bactéries dites « magnétotactiques » pourrait en effet aussi expliquer de nombreux problèmes.

C.R.

### TÉMOIGNAGE D'UNE AGRICULTRICE

#### « On a l'impression d'étouffer »

Céline Bouvet-Niol est l'autre agricultrice victime, comme le couple Potiron, de nombreux problèmes de santé, que ce soit chez son troupeau ou chez elle-même et son mari. « Depuis la construction du parc, mes animaux montrent des troubles du comportement : ils ne veulent plus boire dans les bacs et il arrive même qu'ils se battent dans la salle de traite ! », témoigne cette exploitante basée à Saffré.

Des experts ont aussi constaté que certains emplacements de silo à maïs s'échauffent anormalement : « Alors qu'il ne fait que 13-14 °C à l'extérieur, la

température interne monte jusqu'à 50 °C, parfois ! Cela altère les qualités nutritives du fourrage et ça pose problème à l'estomac des vaches aussi... », précise-t-elle.

« Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est au niveau de la santé humaine. On est très nombreux à souffrir de troubles du sommeil. Mon mari se réveille souvent la nuit, avec l'impression d'étouffer. Il y a des enfants de 3-4 ans qui se plaignent de maux de tête et de ventre... On souffre aussi de troubles musculaires et d'une grande fatigue permanente ».

## YVES DANIEL. « Les ondes des éoliennes interfèrent sur la santé des habitants »

Yves Daniel, député (La République en marche) de la sixième circonscription de Loire-Atlantique et agriculteur à la retraite, connaît particulièrement bien ce dossier. Il avait ainsi pris la parole à l'Assemblée nationale, le 7 octobre 2014, pour alerter sur la situation.

Le député avait interpellé Ségolène Royal, alors ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, sur les éventuelles nuisances environnementales et sanitaires des ondes émises par les éoliennes.

« La protection de l'environnement et de la santé publique est l'un des objectifs majeurs du projet de loi de transition énergétique pour une croissance verte. Or, il semblerait que, dans certains cas, les ondes émises par les éoliennes et véhiculées par le sol, notamment via les nappes phréatiques, interfèrent sur la santé des troupeaux des élevages agricoles et, plus grave encore, sur celle des habitants. »

Il avait ainsi évoqué le parc des Quatre seigneurs, dans la Région de Nozay. « Ainsi, dans ma circonscription, plusieurs agriculteurs installés à proximité d'un champ d'éoliennes perdent des bêtes, voient la



Yves Daniel, ici avec sa suppléante Séverine Le Noble.

production de lait de ces dernières diminuer et sont confrontés à des vèlages difficiles. Leur activité agricole s'en trouve fortement impactée : ils subissent des pertes importantes, tant au niveau financier qu'au niveau de leurs animaux, pertes qui ne sont pas prises en charge par les constructeurs de parcs éoliens, bien que la loi les y oblige. En outre, plusieurs habitants ont vu survenir diverses affections de santé depuis la mise en service de ce parc éolien. »

Ségolène Royal lui avait répondu. « Le Gouvernement est attentif à l'évaluation des risques nouveaux qui pour-

raient affecter la population. Les éoliennes et leurs câbles de raccordement peuvent être à l'origine d'ondes électromagnétiques à faible fréquence. Les valeurs mesurées à proximité des éoliennes sont largement inférieures à la limite réglementaire. On a demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), en charge d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux, une expertise sur les effets des champs magnétiques de basse fréquence sur la santé humaine et animale. »

Par ailleurs, le Groupement

permanent pour la sécurité électrique dans les élevages (GPSE) avait « été réactivé au cours du premier semestre 2014 afin de travailler à une meilleure concertation sur la question de la santé animale. Le GPSE pourrait utilement être mobilisé afin d'identifier et diagnostiquer les problèmes pathologiques des animaux d'élevage mentionnés, et aider à leur traitement. »

La question d'un éventuel impact des infrasons produits par les éoliennes avait aussi été soulevée. « Le Gouvernement a pris les mesures de précaution adaptées en imposant que les nouvelles éoliennes soient éloignées d'au moins 500 m de toute habitation. »

Contacté en ce mois de février 2019, Yves Daniel n'a pas voulu communiquer à nouveau sur ce sujet. « Je ne veux pas perturber les protocoles en cours sur le site. Je veux attendre la fin de l'expertise pour me prononcer. Il ne faut pas que cela gêne l'exploitant du parc, les agriculteurs concernés, les riverains, personne. Mais je me suis battu pour que l'on trouve les meilleures solutions possibles pour ce parc éolien. »

Gwendal le Priellec

## TÉMOIGNAGE D'UNE RIVERAINE.

# « J'ai cru que j'allais en mourir ! »

Les exploitants agricoles du secteur, particulièrement touchés, ne sont toutefois pas les seuls à se plaindre de maux déclarés depuis la construction du parc éolien des Quatre seigneurs. Nombreux sont les riverains qui se plaignent de « maux de tête et troubles du sommeil réguliers », ainsi que d'inflammations musculaires diverses.

Au lieu-dit Les Buffais, sur la commune de Saffré, Josette Hardy-Popotte, 65 ans, vit un véritable enfer « depuis que ces éoliennes se sont installées ». Comme le couple Potiron (lire page 4), les problèmes ont commencé dès la réalisation des fondations de ces structures.

« Je suis diabétique depuis plus de 30 ans. Mais cela ne m'a jamais empêché d'aller travailler ! », souligne cette ancienne aide-soignante d'un hôpital psychiatrique pour adultes. « Et qu'on ne vienne pas me dire que j'ai un comportement délirant. Je sais ce qu'est un comportement délirant, de par mon métier ! », précise-t-elle.

Chez elle, outre les troubles du sommeil, les symptômes se sont concentrés sur le système digestif. « Mon pan-

créas s'est complètement atrophié et les docteurs ne savent pas expliquer pourquoi. Tout à coup, je me suis mise à avoir des crises : je me vidais comme si j'allais mourir ! Je suis désormais un traitement lourd, mais j'ai encore des crises régulières malgré cela. J'aimerais partir d'ici, mais ma maison ne pourra jamais se vendre au prix qu'elle vaut normalement ! »

Elle pense participer aux tests de contrôle, comme tous les riverains y ont été invités par les services de l'État, au service des pathologies professionnelles et environnementales du CHU de Nantes. Mais elle se dit sceptique : « Si c'est pour nous traiter encore de délirant, ce n'est pas la peine... ».

Quoi qu'il en soit, et comme toutes les personnes interrogées, exploitants agricoles compris, elle assure : « Je ne suis en aucun cas opposée à l'éolien en général. Mais je pense qu'il faut absolument que des études de sols approfondies soient faites avant tout nouveau projet, pour éviter de reproduire la situation que l'on vit ici ».

C.R.



**Sujet:** [INTERNET] Projet éolien Le Beugnon-Thireuil/Saint Laurs

**De :** Jean-Pascal Billouard <teufteuf79@laposte.net>

**Date :** Wed, 20 Mar 2019 23:08:24 +0100

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur, je viens par ce présent courriel ; vous faire savoir que je suis opposé à la construction du parc éolien sur la commune du Beugnon-Thireuil et la commune de Saint Laurs. Nous sommes un secteur en pointe dans le domaine de l'éolien industriel, si bien que dans n'importe quelle direction où se porte notre regard des éoliennes apparaissent. Les arrachages de haies ont déjà fait bien du mal à l'éco-système, sans parler des drainages qui accentuent l'érosion des sols et accentuent aussi les sécheresses. Les arrachages de haies perdurent malgré la législation et les communes ferment les yeux. L'emploi des désherbants sur la voie publique perdure aussi et là encore les communes ferment les yeux. Alors maintenant on veut nous faire croire que ces communes de La Chapelle-Thireuil et de Saint Laurs ont une fibre écologique ! Je pense qu'elles sont juste attirées par l'appât du gain. Nous avons la chance malgré tout d'avoir des paysages bucoliques et une vie tranquille dans notre Gâtine.... ne gachons pas tout dans la laideur. L'avenir de l'électricité s'écrit à Cadarache (département 13) avec la fusion de l'atome, la recherche avance, soyons patient. De plus on ne parle pas des infrasons et de la pollution lumineuse engendré de nuit. L'éolien industriel est une fausse réponse aux enjeux écologiques. Je vous prie, Monsieur, de bien vouloir agréer à mes salutations distinguées, Jean-Pascal Billouard, lieu dit de Gâchet, 79160 La Chapelle-Thireuil.



**Sujet:** [INTERNET] Projet éolien du Beugnon-Thireuil/St Laurs

**De :** Jean-Pascal Billouard <teufteuf79@laposte.net>

**Date :** Thu, 21 Mar 2019 16:37:40 +0100

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur, je reviens vers vous pour réitérer ma désapprobation du projet éolien de la commune du Beugnon-Thireuil et de Saint Laurs. Je voulais rajouter à mon courriel d'hier qu'il serait possible de consulter la population des communes concernées par ce projet, ainsi que la population des communes limitrophes, par le biais d'un référendum. Les nuisances sont l'affaire de tous. Je vous prie de bien vouloir agréer à mes cordiales salutations. Billouard Jean-Pascal, lieu dit de Gâchet, 79160 La Chapelle-Thireuil.





**Sujet:** [INTERNET] Enquête publique Parc éolien Saint-Laurs - Beugnon-Thireuil

**De :** COULOMB Sébastien <sebastiencoulomb@orange.fr>

**Date :** Thu, 21 Mar 2019 22:36:04 +0100

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

A destination de M. Bernard ALEXANDRE, Commissaire enquêteur.

<b>Enquête publique Copy.pdf</b>	<b>Content-Type:</b> application/pdf <b>Content-Encoding:</b> base64
----------------------------------	---



M. Sébastien COULOMB  
4 rue de l'église  
79160 SAINT-LAURS

A : M. Bernard ALEXANDRE, Commissaire enquêteur

Objet : Parc éolien Saint-Laurs – Beugnon-Thireuil

Le 19 mars 2019

M. le commissaire enquêteur,

N'ayant pu me rendre en mairie à vos permanences du fait que celles-ci étaient proposées durant des jours et des horaires de travail, je me permets de vous adresser ce courrier avec mes remarques concernant le projet de Parc éolien sur les communes de Saint-Laurs et Beugnon-Thireuil.

Sans être systématiquement opposé à l'énergie éolienne, ce projet suscite pour moi de nombreuses observations :

- 1) Tout d'abord, le choix du lieu d'implantation de ces infrastructures interroge tout un chacun puisque les communes concernées sont inscrites sur le **territoire du projet de Parc naturel régional (PNR) de « Gâtine poitevine »**. Ce territoire est inscrit dans cette démarche car il est reconnu au niveau national pour sa *forte valeur patrimoniale et paysagère mais aussi pour sa fragilité*.

Les impacts sur la faune et la flore décrits dans le projet du parc éolien sont significatifs du fait notamment de l'arrachage de haies et de la création de voies d'accès, autant de zones de refuge en moins pour les nombreuses espèces recensées. Ce sont des écosystèmes qui ont mis de nombreuses années à se former et à s'installer, et qui sont sans cesse en recul du fait du remaniement des exploitations agricoles. Ils font partie du patrimoine de nos communes et il serait dommage de les délocaliser.

- 2) Le choix de ce site futur Parc naturel régional est d'autant plus étonnant que l'implantation de ces aérogénérateurs va inévitablement générer **diverses sources de pollution** :

✓ Pollution visuelle : le projet prévoit 6 mâts sur un espace géographique réduit, entièrement entouré de zones d'habitations. Les promoteurs ont eu le soin de respecter et même d'aller au-delà de la réglementation en vigueur quant aux distances des maisons d'habitation, mais ces distances restent inférieures aux préconisations de certains pays comme l'Allemagne (1000m). De plus le projet prévoit des hauteurs finales d'environ 180m soit 30m plus haut en moyenne que les parcs existants voisins (Ardin et Nieul-sur-l'Autize notamment), augmentant ainsi de manière significative l'impact visuel. Il est à noter que le plan d'implantation retenu en forme de bouquet ne présente aucun alignement contrairement à la majorité des parcs de la région. Ce type de répartition des mâts ne permet donc à aucun moment regard de se poser. Quel paysage allons-nous transmettre demain à nos enfants ? Les chemins de randonnée de notre commune risquent fort de perdre leur attractivité.

✓ Pollution sonore : pour être amené à passer souvent à proximité de parcs éoliens dans le cadre de mon travail, je peux vous assurer que ces nuisances sont réelles, même à plusieurs centaines de mètres des aérogénérateurs. Il y a le bruit de la rotation des pales que tout le

monde évoque, mais il y a aussi le bruit des mécanismes d'orientation de la nacelle qui sont loin d'être négligeables. Ces nuisances sont permanentes jour et nuit.

- ✓ Pollution du sous-sol : l'ancrage au sol des éoliennes nécessite d'injecter dans le sol des centaines de tonnes de ferraille et de béton. Ces blocs persistent dans le sol après le démantèlement de l'appareil et sont donc une pollution réelle (composants chimiques du béton, gaspillage du minerai de fer car non recyclage de la ferraille).
  - ✓ Pollution sanitaire : la compression d'air entre le mât et la pale à chaque passage de celle-ci devant celui-là produit des infrasons. Or il est à noter que ceux-ci ont été utilisés par les Alliés lors de la première guerre mondiale afin de perturber les camps ennemis. Le sujet est certes pour le moins controversé. Mais en attendant des conclusions d'études sérieuses, une distance minimale plus conséquente des habitations serait probablement une sage application du principe de précaution.
  - ✓ Pollution électromagnétique : de telles structures métalliques et filiformes sont des échangeurs privilégiés de courants électromagnétiques entre le sol et l'atmosphère avec toutes les conséquences désormais bien connues en sciences géobiologiques (ondes nocives se propageant dans les cavités, les failles et les cours d'eau souterrains et pouvant remonter dans certaines habitations, etc.).
  - ✓ Il est à noter que certains parcs éoliens présentent des perturbations sur les réseaux de téléphonie portable, obligeant les opérateurs à augmenter la puissance d'émission de leurs antennes.
- 3) Les promoteurs de ce projet avancent l'argument des emplois générés dans nos régions par la construction de ces nouveaux moulins à vent, cependant, n'est-il pas permis d'en douter lorsqu'en passant à proximité de chantiers semblables, je ne comprends aucun des mots échangés par les ouvriers ? ne vaudrait-il pas mieux inciter les ménages à faire effectuer des travaux d'économie d'énergie par leurs artisans locaux ?
- 4) La rentabilité réelle de ces installations dans nos régions est-elle si élevée que cela ? je m'étonne toujours du mode de communication des promoteurs qui annoncent pouvoir couvrir la consommation d'électricité de 54000 personnes pour le projet qui nous concerne, avec une petite astérisque qui rajoute la mention «*hors chauffage* »... n'est-ce pas pourtant le poste le plus énergivore ? !!!
- 5) Enfin, je me permettrais d'attirer votre attention sur le fait que plusieurs riverains du projet m'ont signifié en privé leurs craintes et leurs réticences par rapport à ce projet, mais n'osent pas vous les formuler de manière nominative, par crainte de retombées dans leurs relations sociales et économiques à l'échelle de nos petites communes. Il y a là peut-être une limite du système d'enquête publique dont il serait bon d'envisager de chercher à lever le biais.

En conclusion, ce projet m'apparaît plutôt inopportun (installation dans un futur PNR à fort enjeu écologique avec toutes ses conséquences), et, à tout le moins, il semble nécessiter certaines vérifications (étude de vents notamment), ainsi que certaines modifications (plan d'implantation plus esthétique, rabaissement des hauteurs de mâts, réduction des longueurs de pales, etc.).

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, M. le Commissaire enquêteur, mes respectueuses et cordiales salutations.

Sébastien Coulomb

(Résident à Saint-Laurs, riverain du projet, diplômé ISARA en agriculture et environnement)

